

CHAPITRE 4.

La seconde journée à Anvers.

Le jardin Zoologique. — La place de la Commune. — Au Parc. — La Banque nationale. — Le Palais de justice. — Le musée. — L'Institut de commerce. — L'Affranchissement de l'Escaut.

Le lendemain matin, Monsieur Desfeuilles dut se rendre à ses bureaux, pour y terminer une affaire urgente. Les petits amis passèrent la matinée au Jardin Zoologique. Inutile de dire qu'ils s'y amusèrent beaucoup. L'on peut y voir des animaux de cent espèces diverses. Ils rirent aux éclats devant la cage aux singes, en voyant les grimaces et les drolâtiques ébats de ces agiles quadrumanes, se disputant avec acharnement les noix et autres friandises que leur jetaient les spectateurs. Ils virent encore des aigles, des vautours, des autruches et bien d'autres oiseaux, petits et grands. Pleins d'une craintive admiration, ils considérèrent les lions, les tigres, les loups, les ours, les buffles, les éléphants, les girafes, les otaries, etc. Et les antilopes, les lamas, les chameaux, les chèvres sauvages, les springbocks! Ils passèrent de longs moments à l'aquarium, un modèle du genre, où l'on peut admirer les spécimens des poissons de mer, de rivière et même de poissons exotiques, de formes et de couleurs si étranges!

Mais nous ne pouvons énumérer ici tous les habitants du jardin zoologique. Certaines catégories sont logées dans de somptueux bâtiments, tels que le Palais Egyptien, où résident les

lions. La pittoresque laiterie attira également leur attention. Gaston, Arthur et Alfred parcoururent avec délices le magnifique jardin, avec ses arbres rares, ses corbeilles de fleurs et ses pelouses si bien entretenues. Ils stationnèrent auprès des étangs, où nagent une infinité d'oiseaux aquatiques. Le jardin est orné, au surplus, de plusieurs statues; nos amis remarquèrent tout spécialement „l'Indien à cheval attaqué par des jaguars” et le „Chasseur indien.”

Gaston et Arthur avaient souvent visité le jardin Zoologique, et pourtant leur jouissance ne le cédait en rien à celle qu'éprouvait le jeune Bruxellois.

L'après-midi, Monsieur Desfeuilles accompagna les petits. On allait visiter le quartier du sud. Tout d'abord l'on s'arrêta place de la Commune.

— Voilà mon école, fit Gaston, en montrant fièrement l'Athénée.

Quatre statues ornent la place de la Commune. L'on alla voir d'abord celle d'*Antoine van Dijck*.

— Van Dijck, dit Monsieur Desfeuilles, est un peintre anversois, dont la renommée est universelle. Il était élève de Rubens. Il excellait surtout comme peintre de portraits. Le roi Charles d'Angleterre le fit chevalier et le nomma peintre de la cour. Bientôt nous verrons, au musée de peinture, des tableaux de Van Dijck. L'on cite nombre d'anecdotes sur le célèbre peintre. L'on raconte notamment qu'un jour il alla rendre visite à son confrère, le grand peintre hollandais Frans Hals. Celui-ci ne le connaissait point et le prit pour un gentilhomme qui désirait se faire „pourtraicturer”. Van Dijck n'eut garde de le dé tromper et le portrait fut fait. Mais alors Van Dijck se plaça devant le chevalet et fit un superbe portrait de Frans Hals. Lorsque ce dernier vit la toile, il s'écria plein d'admiration: Il faut que vous soyiez . . . Van Dijck!(1)

— Voici encore la statue d'un grand peintre, reprit le négociant.

— Jordaens, lurent les garçons sur le piédestal.

— Jordaens était contemporain de Rubens, et fut, lui aussi, élève de Van Noort. Lorsque la mort faucha Rubens, Jordaens fut considéré comme le plus excellent des peintres. Nous verrons bientôt de ses tableaux.

Le troisième monument qui s'élève place de la commune commémore le souvenir de la „*Furie Française*”. En 1583, le duc

1) Voir, au sujet de Van Dijck, la 2e partie „Courtrai”.

d'Alençon résolut de se rendre maître d'Anvers, par surprise. Mais le tocsin sonna, les bourgeois s'armèrent et chassèrent les assaillants. Du côté des Anversois, le boulanger Temmerman se fit surtout remarquer. Ce boulanger, à demi-nu, et armé unique-

ment d'une pelle à four, sortit de sa boulangerie en entendant la soldatesque; il désarçonna un chevalier français, lui prit son épée, en fourcha sa monture et se plaçant à la tête des bourgeois, donna à chacun l'exemple. L'exploit de ce boulanger est représenté sur une des faces du monument.

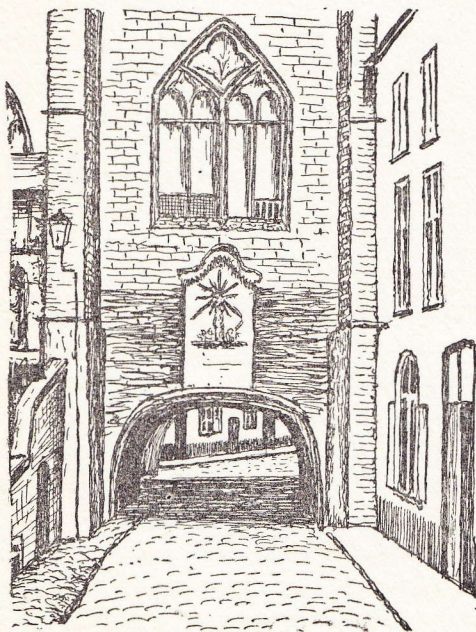
Le quatrième monument, dit encore Monsieur Desfeuilles, est élevé à la mémoire du bourgmestre *Léopold de Wael*.

De la place de la Commune, nos amis se dirigèrent vers l'Avenue des Arts. Ils considérèrent en premier lieu l'*Opéra flamand*, un superbe édifice. Un quart d'heure après, ils se promenaient dans le parc, traversèrent le pont suspendu, s'arrêtèrent devant les statues du peintre *Metsys*, des poètes *Frans De Cort* et *Jan van Beers*, devant le monument de l'échevin *Allewaert*, devant la statue du bourgmestre *Loos* et celle du peintre *Teniers*. Ensuite, ils allèrent admirer la *Banque nationale* et la statue équestre de *Léopold I^{er}*. Peu de moments après, nos infatigables promeneurs faisaient halte devant le *Palais de Justice*.

— Nous n'avons pas un palais de justice comparable à celui de Bruxelles, dit le père. Mais cet édifice est spacieux, et la chose est nécessaire, car l'on y traite beaucoup d'affaires. Comme vous le savez, l'organisation judiciaire de notre pays comprend plusieurs catégories de tribunaux : 219 justices de paix pour les affaires les plus simples, 25 tribunaux de première instance pour les affaires et les délits plus importants ; 3 cours d'appel (à Bruxelles, à Gand et à Liège) où l'on instruit à nouveau certaines affaires déjà jugées par les premiers tribunaux, 9 cours d'assises (dans le chef-lieu de chaque province, sauf pour le



Limbourg, où elle est fixée à Tongres, pour les crimes et les délits de presse; 14 tribunaux de commerce pour affaires commerciales; conseils de prud'hommes pour les différends entre patrons et ouvriers; conseils de discipline pour infractions commises par les soldats ou par des officiers subalternes; les poursuites intentées aux officiers sont soumises au conseil de discipline; le tribunal suprême enfin, qui est la cour de cassation, siégeant à Bruxelles, où peuvent être reproduits tous les jugements prononcés par les autres tribunaux. Dans notre palais de justice, poursuit Monsieur Desfeuilles, plusieurs tribunaux tiennent leurs assises: la justice de paix, le tribunal de première instance, quatre fois l'an la cour d'assises, le conseil de guerre et le conseil de discipline. Quant au tribunal de commerce, il siège à la Bourse. Les peines prononcées par les tribunaux sont: l'amende, l'emprisonnement, la réclusion, les travaux forcés, à temps ou à vie, et enfin la mort, quoique depuis 1863 toute



Un coin du Vieil-Anvers (Vieille Boucherie).

condamnation à la peine de mort soit régulièrement commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Des enfants, poursuivis pour faits graves, sont enfermés jusqu'à leur 21^e année dans des écoles de bienfaisance, à Ruislede, Beernem (Flandre occidentale) à Reckheim (Limbourg) à Moll, dans notre province, à Namur et à Saint-Hubert. Quant aux vagabonds dénués de ressource, ils sont placés dans les colonies de Wortel, Hoogstraeten et Merxplas 1) et dans un atelier à Bruges.

Mais poursuivons notre promenade et parlons de choses plus gaies, reprit le négociant. Nous voila au quartier du Sud. Lorsque, il y a une quarantaine d'années, le palais de justice fut construit, il se trouvait assez loin de la ville, fort restreinte à cette époque. Et actuellement

1) Voir le chapitre suivant.

tout ce quartier est surpeuplé ! Anvers s'est développé de façon remarquablement rapide. Et une fois encore il faut agrandir : l'enceinte actuelle doit disparaître, afin que notre ville puisse s'étendre, car la population étouffe dans ces murs.

Monsieur Desfeuilles mena nos petits amis au *Musée des Beaux-Arts*, un splendide édifice, qui regorge de trésors artistiques, tableaux et sculptures de maîtres célèbres. Nos amis y restèrent longtemps et la chose s'explique : les salles se suivent, nombreuses et grandes, et tous les murs sont couverts de tableaux intéressants à divers titres. Plusieurs de ces toiles firent sur les trois petits amis une impression profonde.

— Il faut souvent visiter les musées, dit le père, afin d'apprendre à apprécier le beau et à en jouir ; l'occasion ne vous manque pas, ni à vous, Gaston et Arthur, ni à toi, Alfred.

Non loin du Musée se trouve l'*Institut supérieur de commerce*.

— C'est une école supérieure, dit Monsieur Desfeuilles, où l'on forme des négociants capables et des agents commerciaux d'élite. L'on y enseigne l'histoire du commerce et de l'industrie, la géographie, le droit commercial, le droit maritime, l'économie politique, les lois relatives aux douanes, l'organisation de la marine etc., toutes connaissances indispensables au parfait commerçant. Ensuite les jeunes gens y apprennent encore la comptabilité, les langues néerlandaise, française, allemande, anglaise, italienne, espagnole, russe. Ils peuvent également poursuivre leurs études pour l'obtention de grades consulaires. Les cours sont suivis, non seulement par des Belges, mais aussi par des Allemands, des Russes, des Bulgares, etc. Cet édifice que vous voyez là est le *musée commercial*.

Au retour, l'on regarda le monument de l'*Affranchissement de l'Escaut*.

— La révolution de 1830, dit le père, sépara notre pays de la Hollande. En 1839, les deux pays conclurent un traité, qui comportait notamment un article néfaste pour notre commerce en général, et pour celui d'Anvers en particulier. Chaque navire remontant l'Escaut, était soumis au paiement d'un droit au profit des Hollandais. Le paiement de ce droit fut assumé par l'État, car sinon les navires eussent fui complètement notre port. Mais en 1863 le péage fut racheté moyennant la somme de 13.328,000 fr.

L'Escaut était affranchi ! Pour commémorer ce grand événement, ce monument fut édifié. A la maison, je vous parlerai plus longuement du fleuve.

A. HANS.

A TRAVERS LA BELGIQUE

PREMIÈRE PARTIE.

Anvers. — La Campine. — Le Bas-Escaut. — Le Rupel.



Librairie L. OPDEBEEK.

Rue St. Willebrord 47.

ANVERS.